

Décharge de responsabilité

Je soussigné (NOM, Prénom)
De ce fait, l' <u>Ecurie du Léman</u> et le circuit ne pourront être tenus pour responsables en cas d'accident, vol, dommages matériels, corporels ou tout autre dommage qu'un participant (conducteur ou passager) et ses biens subiraient dans le cadre de cette manifestation. De même, comme le règlement du circuit le précise, tout dommage matériel aux infrastructures du circuit sera à payer par le responsable avant la fin de la journée. Si des dommages matériels se produisent entre participants et qu'aucun accord amiable n'est trouvé, ce seront les règles de circulation routière qui s'appliqueront pour désigner le ou les responsables.
L'organisateur ne saurait prendre position dans un quelconque conflit, laissant les protagonistes s'entendre entre adultes responsables.
Nous vous rappelons qu'aucune forme de compétition ni de chronométrage n'est autorisée lors des journées loisirs que nous organisons.
Les véhicules participants doivent être en parfait état de fonctionnement. Notamment concernant les systèmes de sécurité (freinage, ceintures, carrosserie, mécanique et fuites éventuelles de liquides). Le conducteur en a la pleine responsabilité. Les exigences de la législation routière du pays font référence.
Le conducteur qui prend un passager (1 seul par auto) à bord de son véhicule en assume la pleine responsabilité.
Toute personne ne se conformant pas aux instructions de sécurité ou ayant un comportement inadéquat sera interdite de circuit sans remboursement.
Nous vous rappelons que votre présence au briefing est obligatoire !
Véhicule : Assurance : E-mail :
Personne à joindre en cas d'urgence : Numéro :
Fait leSignature: